

# LE Mrap

Mouvement contre le racisme  
et pour l'amitié entre les peuples

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) a été créé en mai 1949. Mais ses origines sont plus lointaines puisque ses fondateurs avaient milité auparavant, sous l'occupation, dans une organisation clandestine de Résistance, le Mouvement National Contre le Racisme (M.N.C.R.), fondé en 1943, qui avait pour objectif à la fois d'organiser le sauvetage des enfants juifs menacés de déportation et de contrecarrer la propagande raciste des nazis; le M.N.C.R. diffusait des journaux clandestins intitulés "Fraternité" et "J'accuse".

Le Mrap est un large rassemblement pour l'action d'anti-racistes d'origines, d'opinions et d'appartenances sociales diverses, unissant leurs efforts pour riposter à toutes les manifestations de racisme, quels qu'en soient les auteurs et les victimes, pour informer en profondeur l'opinion publique et éduquer la jeunesse dans le sens de la connaissance réciproque des peuples, du respect et de l'amitié par delà les différences.

Lors de sa création, au lendemain de la seconde guerre mondiale, la forme de racisme qui sensibilisait le plus l'opinion française était l'antisémitisme, au nom duquel les nazis avaient exterminé 6 millions de juifs. Au fur et à mesure de l'évolution historique, le Mrap a été amené à intervenir contre d'autres formes de racisme: le racisme lié aux guerres coloniales pendant les guerres d'Indochine et d'Algérie; le racisme lié à la présence en France de nombreux travailleurs immigrés; toutes les formes de racisme - économiques, sociales, culturelles - liées aux relations de l'Europe avec le Tiers Monde, ainsi qu'aujourd'hui encore les séquelles avouées ou non de l'idéologie nazie.

Au cours de ces années de luttes, il est apparu de plus en plus clairement qu'une vigilance très grande est nécessaire pour s'opposer à toutes les formes de discriminations, d'atteintes aux droits des minorités dans toutes les régions du monde et sous tous les régimes.

Dans la dernière période, le Mrap a riposté avec une particulière vigueur contre l'aggravation du racisme en France. Il a dénoncé le "racisme de crise", alimenté par les mesures et les prises de positions de l'Etat lui-même, visant à rejeter sur les travailleurs immigrés la responsabilité de toutes les difficultés, en vue de masquer leurs véritables causes.

Le Mrap considère que les pouvoirs publics doivent réagir fermement contre les campagnes mensongères mettant en accusation les travailleurs immigrés, notamment en ce qui concerne le chômage, la criminalité, le déficit de la balance des paiements et celui de la Sécurité Sociale, etc.. Les préjugés et les haines racistes se traduisent - on l'a constaté tragiquement ces dix dernières années - par une multiplication des actes de violence contre les travailleurs immigrés en

même temps que des discriminations quotidiennes. Le Mrap, lui-même, a été victime en trois ans d'une douzaine d'attentats contre son siège et contre le Conicile de plusieurs de ses dirigeants.

Le Mrap a mené d'innombrables campagnes concernant le racisme en France ou dans le monde. Parmi les plus marquantes, il convient de citer celles qui ont porté sur l'impunité des criminels nazis au lendemain de la guerre; sur lesynchages et les procès contre les Noirs ainsi que l'affaire Rosenberg aux Etats-Unis dans les années 50; contre les discriminations et les tortures, pour les droits du peuple algérien pendant la guerre d'Algérie; pour une juste paix au Proche-Orient dans le respect des droits et des aspirations de tous les peuples en présence; pour la défense des travailleurs immigrés en France; sur les menées néo-nazies dans la dernière période; contre les régimes d'apartheid en Afrique australe et les aides qui leur sont apportées.

L'une des plus importantes réalisations du Mrap a été, dès 1959, l'élaboration d'une loi contre le racisme, pour le vote de laquelle il a mené une intense activité pendant 13 ans, et qui a été finalement adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat unanimes: la Loi du 1er juillet 1972 "relative à la lutte contre le racisme". Cette Loi introduit dans le Code Pénal les délits de discriminations à l'embauche, dans le logement, dans les services, etc... Elle introduit dans la Loi sur la presse, la notion de provocations à la haine, à la discrimination ou à la violence racistes; elle permet au Mrap de se constituer partie civile pour défendre concrètement les victimes du racisme. Aussi a-t-il créé une Permanence Juridique ouverte à son siège et qui emploie deux personnes. Au cours de l'année 1980, elle a traité près de 2.000 affaires.

Le Mrap constate aussi une volonté accrue de combattre le racisme dans les milieux les plus divers, se développant en même temps que le racisme lui-même. Il y a donc à la fois un grand besoin de lutte antiraciste et de grandes possibilités de participation à cette lutte qui s'est exprimée notamment dans les grandes manifestations qui ont eu lieu à l'initiative du Mrap en octobre 1980, après le drame de la rue Copernic. Le Mrap s'efforce, dans ces conditions, de développer son implantation et sa structuration pour faire face aux graves problèmes actuels. Il compte plus de 120 comités locaux, capables de riposter "sur le terrain" aux menées racistes et de poursuivre activement l'information et l'éducation antiracistes de l'opinion publique, particulièrement de la jeunesse.

Pour sensibiliser largement l'opinion publique, le Mrap a créé un magazine mensuel d'information et de réflexion sur le racisme ouvert aux échanges, aux débats, à l'amitié: Différences, dont le n° 1 est paru en avril 1981.

En raison de ses activités, le Mrap, depuis 1975, est doté du statut consultatif des Organisations Non Gouvernementales auprès de l'ONU. Il est représenté à la Commission Française pour l'UNESCO.

Juin 1981.

Mrap, 39 rue Oberkampf, 75011 PARIS, téléphone : (1) 306.88.00  
 Permanence Juridique : mercredi de 17h.30 à 19h.30, samedi de 10 à 13 h.00  
 Adhésion : 60 francs (chiffre indicatif)  
 Abonnement à Différences : 1 an : 140 Frs; 6 mois: 75 Frs; soutien: 200 Frs  
 Abonnement d'honneur : 1.000 Frs.